



Et si on parlait salaires et créations de postes ?

**LA VÉRITABLE RECONNAISSANCE
DES AGENT-ES DE LA FONCTION PUBLIQUE PASSE PAR
UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DE LEURS SALAIRES**

Le rendez-vous salarial convoqué par la ministre de la Fonction publique, Amélie de Montchalin, le 9 décembre, **s'est avéré être plus une farce qu'une véritable négociation !**

Alors que le SMIC va de nouveau être revalorisé au 1er janvier 2022, **la ministre a refusé toute revalorisation du point d'indice**, pourtant réclamée par l'ensemble des organisations syndicales. D'après la ministre, le salaire minimum dans la Fonction publique sera aligné sur le nouveau SMIC du 1er janvier 2022. C'est bien le moins puisqu'il s'agit d'une obligation légale !

Mais une nouvelle fois, on ne touche pas aux salaires de fin de grades : un nouveau tassement salarial va inévitablement se produire. Et en comparant les salaires des différentes catégories par rapport au SMIC, les répercussions sont et seront importantes. Explications...

Budget 2022 et ses conséquences sur les emplois des personnels administratifs

Suppressions de postes ... et ça continue !

Le budget 2022 du ministère n'a qu'un seul but : **répartir la pénurie !** Les ouvertures d'établissement ne se feront que grâce aux postes supprimés ailleurs.

Dans les **services centraux** : 80 créations d'emplois qui concernent uniquement les cadres A chefs de projets du Service Nationale Universel. Et sur le terrain ? Rien...

Dans l'**administration** centrale : 30 suppressions d'emplois alors que les personnels sont déjà en souffrance !

Dans les **EPLE** (établissements) : que des « redéploiements » avec nouvelles dotations compensant « au poste près » les suppressions d'emplois. D'où une augmentation de la charge de travail.

Les fusions académiques riment toujours avec suppressions de postes et inégalités croissantes entre territoires. Les 9 « **supers Régions** » ont ainsi perdu **312 postes en 9 ans**, principalement en Bourgogne-Franche Comté, Grand Est, Hauts de France et Normandie.

La technicité exigée dans certains services et la multiplication des missions devraient impliquer des recrutements et de la formation. Mais rien n'arrive... Et au bout du compte, **ce sont les agent-es du terrain qui subissent individuellement ou collectivement la pression d'un travail toujours plus urgent.** Ensemble, mobilisons-nous pour exiger des créations de postes !

Réforme territoriale : une saignée dans les académies !

**La CGT Éduc'action réaffirme aussi son opposition à la loi 3DS
et à la double autorité sur les adjoint-es gestionnaires**

Et si on parlait salaires pour les personnels administratifs ?

Dernière Minute

Nouvelle proposition ministérielle de revalorisation pour 2022 : une bonne nouvelle ?

NON car cette enveloppe de 56 millions d'euros ne concernera ni les catégories C ni une revalorisation indiciaire. Ces décisions sont très éloignées de nos revendications, pourtant rappelées en 2021 au MEN : augmentation du point d'indice, revalorisation des grilles pour éviter les effets de tassement, focus nécessaire sur les catégories C (48% des personnels).

En refusant le dégel du point et l'indexation du point d'indice sur l'inflation, en rejetant l'intégration directe des personnels de catégorie C dans la catégorie B par exemple tout en proposant une bonification d'un an à tous les agents titulaires, le ministère maintient ces personnels dans la précarité.

À noter aussi : les personnels ITRF et les contractuels sont pour l'instant exclus de ces discussions ce qui crée des disparités importantes entre collègues travaillant dans le même établissement.

Une hausse importante de la part indemnitaire du salaire, ce sont des impacts négatifs sur le niveau de pensions de retraites mais aussi sur les conditions de travail et de vie des agent-es !

Filière administrative au MEN : évolution des salaires nets moyens mensuels

Sources : Bilan social 2012-2020

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Début de carrière	Fin de carrière	Début de carrière	Fin de carrière	Début de carrière	Fin de carrière
2011	1 980€	3 788€	1 649€	2 235€	1390€	1 655€
<i>Part des primes</i>	16,9%	17,7%	20,6%	16,7%	13,7%	12,6%
2020	1 970€	3 726€	1 803€	2 277€	1 561€	1 800€
<i>Part des primes</i>	14,7%	19,1%	21,9%	19,7%	16,2%	16,1%
Comparaison au SMIC net (1269 €)	1,5 fois le SMIC		1,4 fois le SMIC		1,23 fois le SMIC	

DES CONSTATS ACCABLANTS

- Une augmentation nette de la part des primes dans les salaires ;
- Des primes qui vont avec de nouvelles tâches et une charge de travail toujours plus lourde ;
- Les salaires des catégories C toujours juste au-dessus SMIC...



La CGT Educ'action revendique

- ✓ l'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage immédiat à hauteur de 400€ pour tous et toutes ;
- ✓ l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- ✓ le renforcement de la gestion collective des carrières (les CAP) pour éviter isolement et concurrence des agent-es ;
- ✓ un plan massif de résorption de la précarité avec la titularisation des contractuel·les comme fonctionnaires ;
- ✓ la création de postes statutaires pour répondre à tous les besoins ;
- ✓ le renforcement des Statuts pour préserver l'indépendance du fonctionnaire et la garantie de ses droits.